

Faculté de droit, économie & sciences sociales de l'Université de Tours

Bâtiment B - Salle du Conseil

50 avenue Jean Portalis - 37200 Tours

Renseignements et inscription

Renseignements

irji.secretariat@univ-tours.fr

Inscription

Date limite : 19 juin inclus

Inscription gratuite obligatoire pour les universitaires et les étudiants sur justificatif

Frais d'inscription de 100 € pour les praticiens du droit

4h30 de formation reconnues

En présentiel ou en distanciel

[S'inscrire au colloque en cliquant ici](#)

ou flashez le QR Code



JOURNÉE D'ÉTUDE

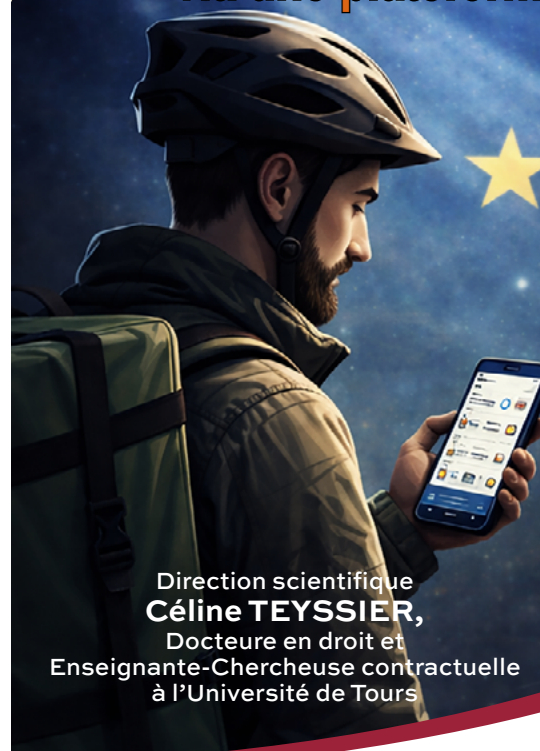
9h30-16h30

22 juin

2026

La Chaire IA, Numérique & Droit
et l'Axe Marché et entreprise
présentent

**Transposition de la directive relative
à l'amélioration des conditions
de travail dans le cadre du travail
via une plateforme : opportunités, défis ?**



Direction scientifique
Céline TEYSSIER,
Docteure en droit et
Enseignante-Chercheuse contractuelle
à l'Université de Tours



PROGRAMME

TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE CADRE DU TRAVAIL VIA UNE PLATEFORME : OPPORTUNITÉS, DÉFIS ?

La directive (UE) 2024/2831 relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail via une plateforme a été adoptée le 23 octobre 2024. Entrée en vigueur le jour suivant sa publication au Journal officiel de l'Union européenne, soit le 11 novembre 2024, elle doit être transposée dans la législation des États membres au plus tard le 2 décembre 2026.

Visant l'amélioration des conditions de travail des travailleurs via une plateforme et la protection des données à caractère personnel les concernant, la directive prévoit l'introduction de mesures de clarification du statut de travailleur de plateformes, la promotion de mesures d'encadrement de la gestion algorithmique du travailleur et l'amélioration de transparence en ce qui concerne le travail de plateforme, y compris dans les situations transnationales.

Texte novateur en droit du travail, la directive constitue le premier instrument juridique concernant spécifiquement les travailleurs et le numérique. À ce titre, bien que limitée aux travailleurs exécutant un travail via les plateformes, ne pourrait-elle pas irriguer l'ensemble du droit du travail ? Texte ambitieux dans ses objectifs, la transposition porte des enjeux majeurs de protection des travailleurs et d'équilibre des pouvoirs au sein de la relation de travail platformisée.

Dès lors, cette journée d'étude en amont de la transposition, sera l'occasion de porter un regard critique sur ses principales dispositions afin de mettre en lumière les enjeux, les opportunités, les difficultés, ou encore les lacunes au regard des objectifs que la directive poursuit.

9h30

Accueil café

10h00

Mots d'ouverture des travaux

INTRODUCTION : UNE DIRECTIVE, POUR QUOI ? POUR QUI ?

10h15

Le salariat en procès : les logiques sociales du contentieux des plateformes numériques,
Sarah Abdelnour, Maîtresse de conférences en sociologie, IRISSO, Université Paris-Dauphine et
Émilien Julliard, Sociologue, CNRS, IDHE.S, Université Paris Nanterre

**Apports et limites juridiques de la directive relative aux conditions de travail
des travailleurs de plateformes,**

Emmanuelle Mazuyer, Directrice de recherche CNRS en droit, TRIANGLE, ENS de Lyon,
Université Lyon 2

THÈME 1 : LES ENJEUX DE LA DÉTERMINATION DE STATUT PROFESSIONNEL DU TRAVAILLEUR

11h00

Le statut du travail de plateforme : quelles perspectives ?

Pauline Prépin, Maîtresse de conférences en droit privé, DANTE, Université Paris Saclay, UVSQ

THÈME 2 : LES DÉFIS DE LA PROMOTION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION ALGORITHMIQUE

11h30

Le travailleur de plateformes face à la décision algorithmique des plateformes,

Morgan Sweeney, Maître de conférences en droit privé, CR2D, Université Paris Dauphine

**Le traitement des données du travailleur de plateformes à la lumière de la directive :
vers une protection sectorielle ?,**

Céline Teyssier, Enseignante-Chercheuse contractuelle en droit privé, IRJI François-Rabelais,
Université de Tours

12h15

Pause déjeuner

THÈME 3 : LES DÉFIS DE LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION SOCIALE

14h00

La santé des travailleurs de plateformes : entre impensés et opportunités,

Sophie Sereno, Maîtresse de conférences en droit privé, CDS, Aix-Marseille Université

**Santé et protection sociale des travailleurs des plateformes
à la lumière du droit de l'Union européenne,**

Claire Marzo, Maîtresse de conférences en droit public, MIL, Université Paris Est Créteil

Les ravages du travail réel sur la santé des travailleurs de plateformes,

Bilal Diakité, Président de CIEL (Collectif pour l'insertion et l'Émancipation des Livreurs) et

Oumaima Aouad, Coordinatrice de La maison des Coursiers de Paris

THÈME 4 : LES ENJEUX DU DIALOGUE SOCIAL

15h15

Quel(s) modèle(s) de représentation des travailleurs de plateformes ?,

Arnaud Lucchini, Maître de conférences en droit privé, IRDA, Université Sorbonne Paris Nord

Le dialogue social de plateforme : quelle réalité ? quel avenir ?,

Branislav Rugani, Secrétaire confédéral, Force ouvrière

Conclusion

16h30

Fin des travaux